

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

en exercice	11	L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de décembre,
présents	9	le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND
votants	10	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 29 novembre 2024

**PRESENTS** : MM et MMES CARTERON P. VILLARD C. SEON J. BEYNEL M. GREGOIRE B. BONNIER P. GRANJON X. POINT L. VACHON T.

**EXCUSÉ** : M. GIANDOLINI D.

**ABSENTE** : Mme PADEL S.

**PROCURATION** : M. GIANDOLINI D. a donné procuration à M. VILLARD C.

**Secrétaire élu pour la durée de la session** : M. VACHON T.

**OBJET : BUDGET EAU : SUBVENTION DE LA COMMUNE POUR REDUIRE LE DEFICIT**

Considérant les besoins de financement du budget eau et afin de réduire le déficit,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65736221 du budget primitif 2024 de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'affecter une subvention d'un montant de 50 000 €, afin de réduire le déficit du budget eau.

Cette délibération sera transmise au comptable pour exécution.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,  
T. VACHON,

Le Maire,  
P. CARTERON,



*Transmis au représentant de l'Etat le 19 décembre 2024*

*Publié le 19 décembre 2024*

*Le Maire,*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*